Décision 04-D-39 du 03 août 2004

relative à des pratiques mises en œuvre dans les secteurs de l'abattage et de la commercialisation d'animaux de boucherie

Posted on: 20 août 2004 | Secteur(s):

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ernée Viandes

Dispositif(s)

Décision mixte

Injonction de publication

Pratique établie

Pratique non établie Sanction pécuniaire

Transmission au Procureur de la République

Entreprise(s) concernée(s)

Communauté d'Agglomération de Laval (CAL), Erve Finance, ABG Mochel, Alsace Viande, Société Technique d'Abattage de Laval (STAL), Mayenne Viande, les Fermiers de l'Erve, Privileg

Lire

le texte intégral de la décision 237.51 Ko